

Philippe ANDRÉ
Président du Domaine de Fantaisie

M. NICOLAS PLANTADIS
6 RUE DEMOSTHENE

33700 MERIGNAC

Mérignac le, 25 mai 2020

Objet : COVID 19 – Appel à la solidarité
Réf : JAT 156

Cher(e) adhérent(e),

Notre association « DOMAINE DE FANTASIE » doit, comme vous, faire face à une crise sans précédent avec la pandémie de la COVID 19.

Dès le 16 mars 2020, les mesures prises par les pouvoirs publics nous ont contraints à fermer les portes de notre équipement et ainsi mettre fin à toutes nos activités.

Dès lors, toute l'énergie de l'équipe du Domaine de Fantaisie et des bénévoles s'est concentrée sur le maintien du lien social avec nos adhérents et une démarche solidaire vis à vis des salariés à travers :

- Le maintien de la direction à temps plein et à temps partiel du secrétariat
- Le maintien des salaires et des prestations de tous les salariés du Domaine de Fantaisie jusqu'au 30 juin 2020, quel que soit leur statut (Chômage partiel, garde d'enfant)
- La mobilisation des bénévoles
- Une continuité d'actions à distance d'accompagnement et de soutien auprès des jeunes et des seniors
- Une communication internet dédiée à la COVID 19
- Le relais des actions de la Ville de Mérignac auprès de tous les publics
- La transmission de support d'activités à réaliser en autonomie

A ce jour, les impacts financiers de cette crise sanitaire sont de l'ordre de 42 000 €.

Depuis des décennies, l'équilibre financier de notre association repose sur le savant mélange des ressources issues des subventions de nos partenaires financiers, notamment, la Ville de Mérignac, le département Gironde, la CAF et vos cotisations pour environ 40%.

Ceci étant, il est légitime de se poser la question du remboursement des activités non réalisées.

Par ailleurs, cette crise pourrait mettre en péril l'avenir de notre association et compromettre la poursuite de notre projet associatif.

Aujourd'hui, le calcul du montant susceptible de vous être restitué s'établit à : 13 €.

Le conseil d'administration du Domaine de Fantaisie a décidé de vous donner le libre choix de soutenir peu ou prou la survie et l'avenir de notre association. Vous pouvez donc faire un don, total ou partiel ou bien demander un règlement.

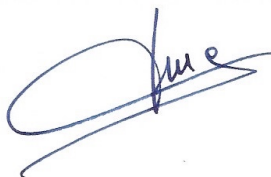
A noter que les dons pourront faire l'objet d'un reçu fiscal, vous permettant d'obtenir une réduction d'impôts de 66% des sommes versées, dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir compléter le coupon réponse, ci-joint, avant le 15 juin 2020, afin de nous faire part de votre décision.

Comptant sur votre soutien et votre solidarité, toute l'équipe du Domaine de Fantaisie se joint à moi, pour vous souhaiter une bonne santé, avec l'espoir de vous retrouver au plus vite.

Je vous remercie de votre compréhension,

Philippe ANDRÉ



Président



Référence : **JAT 156**

COUPON RÉPONSE

Je soussigné(e),

demeurant

certifie faire le choix suivant :

1. Je soutiens Le Domaine de Fantaisie et je lui fais un don total de € sans contre partie
2. Je soutiens Le Domaine de Fantaisie et je lui fais un don partiel de € sans contre partie

A ce titre, je souhaite que le domaine de Fantaisie émette un reçu fiscal de don du montant indiqué, me permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66%, dans la limite de 20% de mes revenus imposables.

Oui

Non

3. Je souhaite être remboursé du montant indiqué soit€

Fait à le, / / 2020

Signature

Merci de nous retourner ce bulletin **avant le 15 juin 2020**, à l'adresse suivante :

Domaine de Fantaisie – 8 rue de la Tour de Veyrines – 33700 MERIGNAC